



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260624-2026-143-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2026  
Date de réception préfecture : 24/06/2026  
**PUBLIE LE 24 JUIN 2026**

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**N°2026-143**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 17 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six, le dix sept juin à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 11 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

**Rapporteur :** Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MARGADO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ASHRAF)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
M. RIBEIRO (donne procuration à M. DUBUS)  
Mme KASSOU (donne procuration à Mme MALEK)  
Mme ADOMO (donne procuration à Mme DE JESUS MARGADO)  
M. SY (donne procuration à M. LAMOTTE)  
M. JACQUIN BEAUDOIN (donne procuration à M LEGER)

**Secrétaire de séance :** M. BASTIN

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 41  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la convention du 15 février 2022 fixant les relations de coopération entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 9 juin 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 10 juin 2026 ;

**Considérant** l'intérêt de faire bénéficier le CCAS de tarifs négociés dans le cadre de marchés passés par la commune.

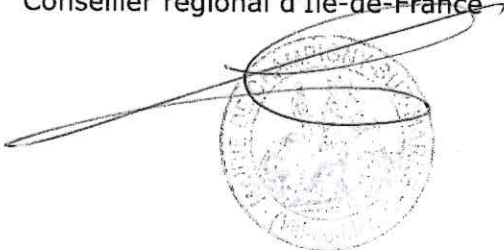
**Après en avoir délibéré**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention à passer entre la ville de Champigny-sur-Marne et le Centre Communal d'Action Sociale.

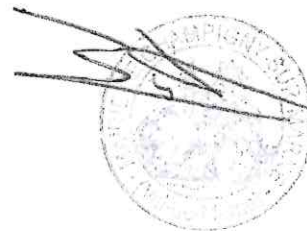
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité,**

**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

A circular official stamp of the Commune of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

Le secrétaire de séance  
M. Wilfrid BASTIN

A circular official stamp of the Commune of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.